

Arrêté n°517/2026/RH

=

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Assistant-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Assistant-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame DESFARGES BERTHELEMOT Agnès, maitre de conférences des universités, présidente, Université de Limoges, Limoges.

Madame BALUTEAU Muriel, ingénieur d'études, vice-présidente, Université de Limoges, Limoges.

Monsieur MARTINET Patrick, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Limoges, Limoges.

Monsieur ROCHER Stéphane, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Limoges, Limoges.

Monsieur ROQUES Didier, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Limoges, Limoges.

Madame SAHUGUEDE Stéphanie, maitre de conférences, suppléante, Université de Limoges, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges

Vincent JOLIVET

Vincent Jolivet
le 10/09/2026 08:17:47 +02:00

